

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

# SÉANCE DU 10 JANVIER 2014

---

Convocation du 6 janvier 2014

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau du SIAEP de TOUCY (exercice 2012),
- Régime indemnitaire à verser au garde-champêtre,
- Paiement des dépenses d'investissement avant vote du budget 2014 :
  - budget principal,
  - budget annexe assainissement,
- Point sur les dossiers en cours,
- Information diverses,
- Questions diverses

-----

Sous la présidence de Madame Sylviane MOLINARO, Maire

Étaient présents : M. Roger KAOUA, M. Alain GALLET, M<sup>lle</sup> Alexandra GUILLOT, M. François NOËL, Mme Catherine VIGNERON, M. Hugues SAULET

Absents excusés : M. Bernard LEBLANC, M. Romain JOLIVET

Absents : M. Nicolas METTETAL, M. Mathieu PLAIT

**Secrétaire de séance : M. Alain GALLET**

-----

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de Conseil.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

1. Choix du cabinet devant effectuer l'étude pour l'assainissement collectif,
2. Nomination des garants des bois communaux pour les affouages.

Le Conseil donne son accord.

**ÉTUDE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ENTRE CHASSY, SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE ET SAINT-MAURICE-LE-VIEIL – choix du cabinet d'étude**

La Commission d'Appel d'offres, chargée d'ouvrir les cinq plis reçus, s'est réunie le 11 décembre 2013.

L'analyse des offres a été faite par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) et présentée à la Commission le 8 janvier 2014.

Pour se conformer aux différentes délibérations prises par les trois communes concernées par le projet et suivant les dispositions de la convention tripartite,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de retenir le cabinet CENTRAL ENVIRONNEMENT de LIGNY-LE-CHÂTEL pour réaliser l'étude des différents scénarii pour les systèmes d'assainissement collectifs de SAINT-MAURICE-LE-VIEIL, SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE ET CHASSY pour un montant de 3 150.00 €HT.

**CHARGE** le Maire de solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de L'Eau Seine-Normandie,

**Et CHARGE** le maire de toutes les formalités s'y rapportant,

**NOMINATION DES GARANTS COMMUNAUX – AFFOUAGES 2013/2014**

Vu le Code forestier et en particulier les articles L.241-16 et L.243-1 à 3,  
 Considérant la délibération 2013/33 prévoyant les affouages sur pied  
 pour la campagne 2013/2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉSIGNE** comme garants avec leur accord :

- Mme Sylviane MOLINARO
- M. Roger KAOUA
- M. Jean-Didier GOUSSERY

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

Pour se conformer à la Loi, tout Établissement Public de Coopération  
 Intercommunal doit adresser chaque année, au Maire de chaque commune  
 membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du  
 rapport financier.

Ce rapport doit être présenté en séance de Conseil Municipal et ainsi  
 approuvé, doit ensuite être mis à la disposition du public qui peut venir le  
 consulter aux heures de permanences de la Mairie.

Considérant ce qui précède,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau  
 du SIAEP de Toucy et le met à la disposition du public, aux heures d'ouvertures  
 du secrétariat.

**RÉGIME INDEMNITAIRE À VERSER AU GARDE CHAMPÊTRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**FIXE** l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'Agent Technique communal  
 assermenté pour assumer les fonctions de « garde champêtre » au titre des  
 heures qu'il peut être amené à effectuer pour travaux supplémentaires dans  
 l'exercice de ses fonctions.

GRADE	EFFECTIF RÉEL	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	CRÉDIT GLOBAL ANNUEL
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe Assurant les fonctions de garde champêtre	1	1	2 700.00 €

**PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014**

- **BUDGET PRINCIPAL**

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup>  
 semestre 2014, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612.1 du  
 Code Général des Collectivités Territoriales autoriser le Maire à mandater les  
 dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux  
 chapitres 20, 21 et 23 du budget 2013 d'un montant de 29 378.93 € soit  
 7 344.73 €.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la  
 limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget 2014.

- **BUDGET ANNEXE**

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup>  
 semestre 2014, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612.1 du  
 Code Général des Collectivités Territoriales autoriser le Maire à mandater les  
 dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux  
 chapitres 20, 21 et 23 du budget 2013 d'un montant de 20 878.95 € soit  
 5 219.74 €.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la  
 limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget 2014.

## **POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

### **RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Différentes réunions se sont tenues pour réfléchir sur les différentes organisations et dispositions à prendre pour tenter de mener à bien cette réforme.

L'organisation scolaire, retenue par le Conseil d'École, pour la rentrée de septembre 2014 sera la suivante :

- trois heures de cours les mercredis matin,

- plage horaire retenue pour les **TAP** (Temps d'Activité Périscolaire) :

**entre 15h45 et 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis** avec sans doute une participation « forfaitaire » des parents (non encore fixée) à l'année ou au trimestre.

Les différentes pistes envisagées pour l'encadrement de ces TAP sont :

- l'animation par les personnels volontaires faisant déjà partie du personnel du regroupement scolaires,

- des intervenants extérieurs, rémunérés ou bénévoles, ayant des connaissances diverses, sportives, artistiques, culturelles, etc... (Les personnes qui pourraient être intéressées pour encadrer ce type d'activités, aux horaires ci-dessus désignés, pour une semaine, un mois, un trimestre ... peuvent prendre contact avec la mairie ...)

Toutefois, certains membres du Comité de pilotage semblent très réservés sur le bien-fondé de cette réforme qui semble plutôt pénalisante :

- Pour les Élèves qui voient des activités imposées et sans doute payantes - *dont l'intérêt n'est pas prouvé*- remplacer des heures d'enseignement les après-midis,
- Pour les Parents qui dans, l'impossibilité de réorganiser leur emploi du temps professionnel, doivent trouver des solutions alternatives de garde ou sont dans l'obligation de devoir supporter financièrement des activités non choisies pour leur(s) enfant(s),
- Pour les Enseignants qui travailleront une demi-journée hebdomadaire de classe supplémentaire,
- Pour les animateurs qui seront recrutés à ces tâches chaque après-midi, sur des horaires incohérents (45 minutes par jour), avec des frais de déplacements conséquents,
- Pour les Élus dont la responsabilité est une fois de plus engagée,
- Pour les Contribuables qui devront supporter tout en partie du surcoût de cette réorganisation scolaire estimée à environ **150.00 €/élève**,

Plusieurs communes du canton ont déjà émis un avis « *défavorable* » à la mise en place de cette réforme, considérant que le décret d'application sur la réforme des rythmes scolaires n'est pas dans le champ de compétences des collectivités territoriales mais qu'il appartient à l'État, par le biais de l'Éducation Nationale et de ses services d'en assumer la mise en œuvre et le financement. Sur notre regroupement une commune a déjà délibéré dans ce sens, mais continue quand même à participer aux travaux du Comité de Pilotage.

### **GROUPEMENT FORESTIER DE LA VALLÉE DU THOLON**

La Commune possède quatre parts dans le groupement forestier ; cette année il sera procédé à la vente des peupliers et à la replantation de nouveaux plans.

Lors de l'assemblée générale, certains propriétaires ont émis le souhait de céder leurs parts : pour garder l'homogénéité et la cohérence du groupement, le Conseil Municipal ne serait pas opposé, dans la mesure de ses moyens, au rachat de ces parts.

### **OPÉRATION RÉCUPÉRATION DES VIEUX TEXTILES**

Fin avril début mai, et comme en 2013, le LIONS CLUBS d'AUXERRE va organiser sa deuxième collecte de vieux textiles, au profit de l'association « ENFANT ET SANTÉ ». Plus d'informations vous seront adressées en temps utile.

Séance levée à 22h30.

# INFORMATIONS DIVERSES

## ÉLECTIONS MUNICIPALES Scrutins des dimanches 23 et 30 MARS 2014

### Commune de moins de 1 000 habitants :

- nombres de conseillers à élire à CHASSY (sans changement) : **11**
- Il ne sera plus possible de voter pour une personne **qui ne se sera pas déclarée candidate** (*en clair, il est toujours autorisé de « rayer » des noms inscrits sur la/les liste(s) préétablie(s) et le rajout est autorisé, seulement si la/les personnes « rajoutées » ont dûment déclaré leur(es) candidature(s), auprès de la Préfecture, dans les délais impartis ; c'est-à-dire du jeudi 13 février 2014 au jeudi 6 mars 2014 à 18h00*).
- Une personne qui ne se sera pas présentée au 1<sup>er</sup> tour, ne sera pas autorisée à se présenter au second.
- Lors du/des scrutin(s), il sera nécessaire, quelle que soit la taille de la commune, de présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.
- pour tout complément d'informations, vous pouvez vous adresser aux services de :
  - la Mairie de CHASSY au 03 86 63 41 78  
ou par courriel à [mairie-chassy@wanadoo.fr](mailto:mairie-chassy@wanadoo.fr)
  - la Préfecture : bureau des élections au 03 86 72 79 89

## ÉTAT-CIVIL ANNÉE 2013

### NAISSANCES

Axel Ange Nicolas PLAISIR	né le 29 janvier 2013
Aimé FRÉCAULT	né le 6 mars 2013
Lucie Viviane Véronique JOUSSELIN	née le 11 mars 2013
Violette Nelly Martine MILLET CHABIN	née le 13 mars 2013
Magda PINON	née le 29 mai 2013
Sasha TEIXEIRA	né le 9 septembre 2013
André TEIXEIRA	né le 9 septembre 2013
Louis Jean-Pierre Patrick CLEMENT	né le 10 novembre 2013
Keryann Yves Dominique CATHELIN	né le 17 novembre 2013

### MARIAGES

Sergio Filipe SOUSA et Jennifer BOURY	le 21 septembre 2013
Stéphane BONFILLOU et Cécilia Maria-Fatima GRAÇA DA SILVA	le 21 septembre 2013

### DÉCÈS

Jean-Marc Claude Paul DOMMERGUE décédé à l'âge de 55 ans	le 8 février 2013
Bernard André Robert BRION décédé à l'âge de 70 ans	le 23 mars 2013
Jeannine Zulmée DUJARDIN ép. COUPÉRY décédée à l'âge de 75 ans	le 4 août 2013
Jean-Pierre Georges Joseph JOUDRIER décédé à l'âge de 62 ans	le 11 août 2013
Georges Marcel MACHAVOINE décédé à l'âge de 81 ans	le 31 octobre 2013
Guy Jean-Jacques BERNALÈS décédé à l'âge de 72 ans	le 8 novembre 2013
Michel Paul FOUQUEAU décédé à l'âge de 65 ans	le 22 décembre 2013